

**INTERCONNEXION SECURISEE AVEC LA DOUANE
SPÉCIFICATIONS POUR LES PARTENAIRES**

VERSION 1.6B – 22 JANVIER 2010

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS
BUREAU C2 – ARCHITECTURE TECHNIQUE ET DE SÉCURITÉ**



Sommaire

1	Introduction.....	3
1.1	Objet et domaine d'application.....	3
1.2	Terminologie.....	3
1.2.1	Opérateur.....	3
1.2.2	Prestataire de connexion EDI.....	3
2	Type d'interconnexion.....	3
3	Description de PASTEUR.....	3
3.1	Fonctions de PASTEUR.....	3
3.2	Architecture.....	4
3.3	Le service PASTEUR.....	4
3.3.1	Composition du service PASTEUR.....	4
3.3.2	Sécurisation du service PASTEUR.....	5
4	Interconnexion entre PASTEUR et le partenaire.....	5
4.1	Mode de raccordement PASTEUR.....	5
4.2	Mode de raccordement PASTEUR-Léger.....	5
4.3	Procédure de création d'une connexion PASTEUR.....	6
4.4	Tests.....	6
5	Gestion des incidents.....	6

1 Introduction

1.1 Objet et domaine d'application

Ce document présente les modalités d'interconnexion entre la douane et les partenaires EDI :

- les modalités de connexion et leur usage ;
- le point d'interconnexion réseau sécurisé de la DGDDI pour les partenaires nommé PASTEUR. Il décrit l'architecture de PASTEUR, la procédure de création d'une nouvelle connexion et son exploitation.

1.2 Terminologie

1.2.1 Opérateur

C'est une entreprise ayant une ou plusieurs relations métier avec la douane.

1.2.2 Prestataire de connexion EDI

C'est une entreprise offrant une prestation technique pour assurer l'acheminement en EDI des messages fonctionnels d'un opérateur vers la douane. Un opérateur peut assurer lui même cette fonction sans recourir aux services d'un prestataire de connexion.

Dans la suite du document, nous utiliserons le terme de partenaire EDI pour identifier un opérateur ou un prestataire de service se connectant à PASTEUR.

2 Type d'interconnexion

Les modes d'interconnexion suivants sont possibles :

- l'interconnexion pour des systèmes en production, nécessitant des garanties d'intégrité, et de confidentialité des échanges ;
- l'interconnexion pour la certification d'un logiciel avec une télé-procédure.

L'interconnexion en production doit passer par le système PASTEUR.

L'interconnexion en phase de tests et de certification peut passer, soit par PASTEUR, si le prestataire dispose déjà de ce mode, soit par un simple mail.

3 Description de PASTEUR

3.1 Fonctions de PASTEUR

Pour sécuriser l'échange de messages EDI dans le cadre des télé-procédures, la DGDDI met en

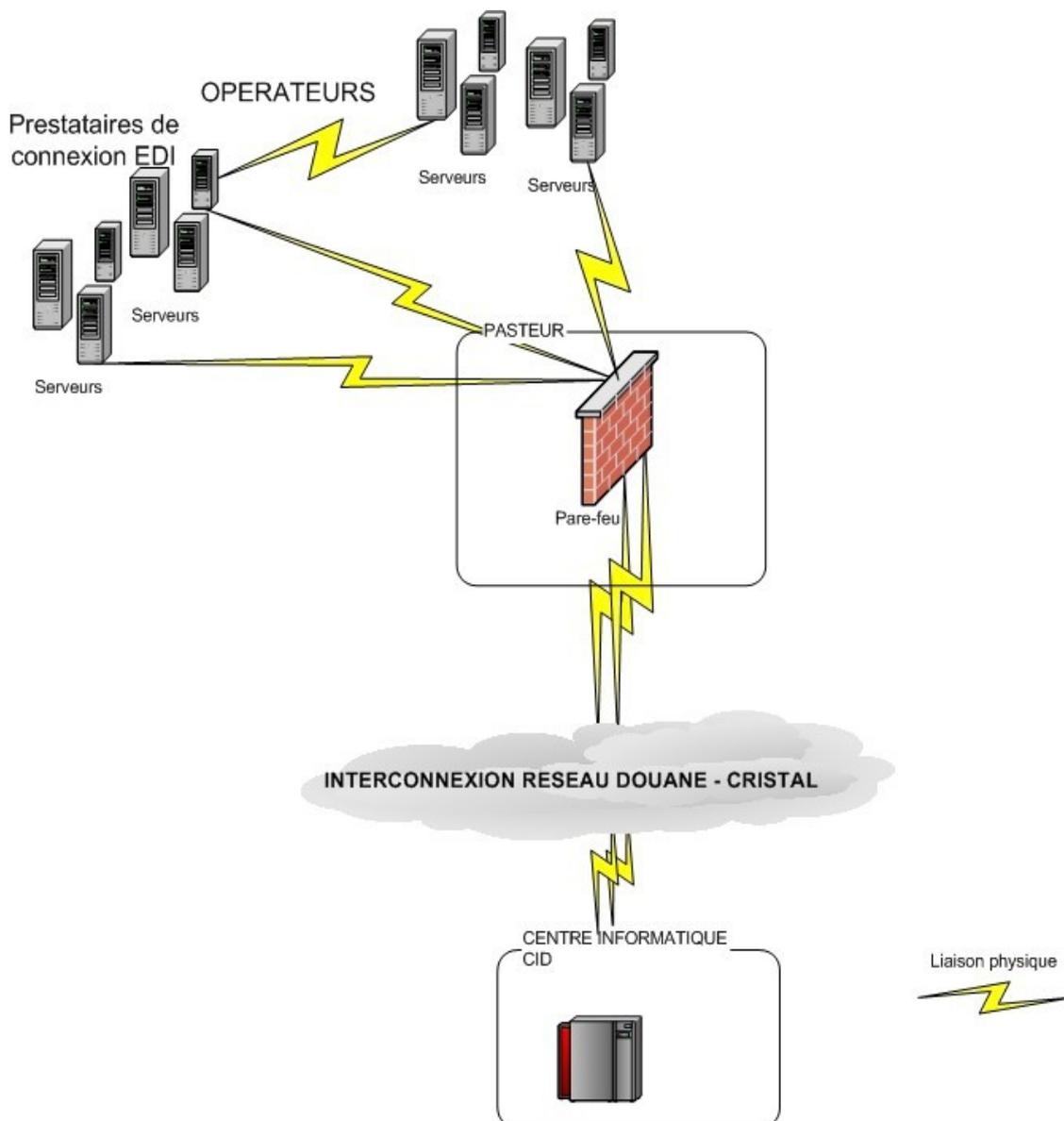
œuvre un point d'accès sécurisé nommé PASTEUR permettant de raccorder le logiciel d'un partenaire au réseau de la DGDDI au moyen d'une liaison directe et sécurisée pour des flux protocolaires au-dessus du protocole IP.

Les flux qui peuvent être pris en compte avec Pasteur sont :

- Les flux EDI Transit véhiculés sur le protocole X400, au-dessus du protocole IP. Ceux-ci continuent à être véhiculés par Atlas en back-up ;
- les flux SMTP utilisés par le système de messagerie inter-applicative MAREVA.

3.2 Architecture

PASTEUR est schématisé de la manière suivante :



3.3 Le service PASTEUR

La DGDDI a confié l'exploitation du point d'interconnexion sécurisé PASTEUR à un prestataire spécialisé qui l'exploite dans son centre de données. Il est nommé «prestataire d'interconnexion PASTEUR».

3.3.1 Composition du service PASTEUR

Le service sécurisé d'interconnexion se compose de :

- l'hébergement du matériel nécessaire pour la réalisation du lien direct entre le partenaire et le centre du prestataire d'interconnexion PASTEUR (modem, routeur...);
- la translation d'adresse entre le partenaire et la douane: la douane voit donc les machines du partenaire avec des adresses douane, et réciproquement pour le partenaire. Ni la douane, ni le partenaire n'ont de besoin – sauf choix volontaire – de transformer leurs adresses réseau ;
- la gestion sécurisée – filtrage - des flux IP prédéfinis (X400, SMTP, et autres spécifiques) entre la douane et les partenaires EDI sur des adresses connues entre machines de production dans le sens douane vers partenaire et partenaire vers douane.

Seuls les flux explicitement définis sont autorisés. Tous les autres flux sont bloqués.

Une liste de flux autorisés est établie pour chaque connexion avec un partenaire : elle reprend la liste des adresse IP de la machine source, de la machine de destination et des ports utilisés.

3.3.2 Sécurisation du service PASTEUR

- Le prestataire d'interconnexion PASTEUR supervise PASTEUR 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 afin de garantir une qualité de service optimale ;
- Dans l'éventualité d'une panne, une garantie de temps de rétablissement du service de quatre heures est assurée ;
- Un temps de réalisation des actions de sécurité dans un délai de trente minutes après signalisation est garanti 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;
- Un back-up manuel ou automatique est possible par Atlas 400 pour les flux X400.

4 Interconnexion entre PASTEUR et le partenaire

4.1 Mode de raccordement PASTEUR

Le mode de raccordement du logiciel du partenaire au guichet EDI douanier est un raccordement par **liaison dédiée** dont il prend les frais à sa charge. Cette liaison doit assurer un débit garanti, une confidentialité et une intégrité des données transmises. Le partenaire en est responsable.

4.2 Mode de raccordement PASTEUR-Léger

Ce mode est un mode très similaire au mode PASTEUR. Il a pour objectif de fournir un cadre plus simple pour les tests, la certification et la production **uniquement pour les déclarants qui assurent eux-mêmes la fonction de prestataire EDI**. Ce type de raccordement n'est pas autorisé en production pour les échanges entre un prestataire de connexion et la douane.

Les différences entre PASTEUR et PASTEUR-Léger sont :

- PASTEUR-Léger est à moindre coût pour le prestataire : pas de coût de liaison dédiée ;
- PASTEUR-Léger se base sur une offre du prestataire d'interconnexion PASTEUR de type VPN sur Internet, dont la douane assume les coûts financiers. Les coûts résiduels pour le partenaire correspondront à un accès internet ;
- PASTEUR-Léger nécessite une installation technique chez le partenaire qu'il devra gérer. La fourniture des paramètres sera effectuée par le prestataire d'interconnexion PASTEUR ;
- PASTEUR-Léger n'offre pas de garantie de service en terme de débit et de disponibilité. Il reposera sur une base de transmission plus simple ne les offrant pas (Internet).

En revanche, PASTEUR-Léger offre les autres niveaux de garantie équivalents de bout en bout :

- confidentialité du lien ;
- sécurisation de l'arrivée à l'entrée de la douane ;
- natage des adresses réseau ;
- passage de tout type de flux IP, autorisés selon les cas.

4.3 Procédure de création d'une connexion PASTEUR

Afin de mettre en œuvre une connexion à PASTEUR, le partenaire prend contact avec connexion-edi@douane.finances.gouv.fr.

Le correspondant PASTEUR informe le prestataire d'interconnexion PASTEUR, et le met en rapport avec le partenaire EDI afin de lancer le raccordement physique au centre du prestataire d'interconnexion PASTEUR.

Avant la fin du délai prévu de réalisation du raccordement physique, le correspondant PASTEUR met en œuvre la procédure de raccordement logique (interconnexion, natages, autorisation des flux devant transiter par PASTEUR).

Les tests pourront ensuite être menés pour finaliser la migration des flux vers PASTEUR.

Les tests ayant été menés avec succès, le partenaire signera un contrat de connexion pour le mode EDI formalisant la création de la connexion PASTEUR.

Le correspondant du guichet EDI à la DGDDI est le suivant : connexion-edi@douane.finances.gouv.fr

(Coordonnées du Bureau C2 : dg-c2@douane.finances.gouv.fr tél : 01 57 53 45 49).

4.4 Tests

Ils seront réalisés entre le partenaire et les équipes du Centre Informatique Douanier.

Principe des tests :

- vérification du lien logique de bout en bout (ping machine CID / machine partenaire),
- tests d'émission / réception sur le port considéré,
- tests et jeux d'essais en pré-production (avec passage en back-up ATLAS pour le cas particulier X400-Transit et avis SOFI -),
- passage en production avec surveillance.

5 Gestion des incidents

En régime de fonctionnement, la procédure habituelle de signalisation au SAU du Centre Informatique Douanier (01 30 75 65 29) reste valable. Le SAU pourra lui-même signaler tout incident mettant en cause PASTEUR et informer de la procédure de secours à mettre en œuvre.

Le partenaire aura néanmoins à sa disposition un numéro d'appel de la hotline du prestataire d'interconnexion PASTEUR lui permettant de signaler tout problème rencontré sur son raccordement physique.